

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 447

présenté par

Mme Amrani, Mme Fiat, M. Léaument et M. Saintoul

à l'amendement n° 380 de Mme Amiot

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et les comités professionnels de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'association de la HAS à l'organisation des concertations mentionnées par l'amendement s'avère être une garantie suffisante pour permettre des concertations représentatives. Nous déposons donc le présent sous-amendement afin de rendre l'amendement d'origine pleinement opérationnel.